

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : FORBO C 930

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Forbo Flooring Systems
Adresse : 3983 Nashua Dr., Unit 1
Mississauga, ON L4V 1P3
Téléphone : (800) 268-8108
Télécax :
Numéro d'appel d'urgence : (CHEMTREC): (800) 424-9300 (CHEMTREC International):
(703) 527-3887 Industrial Health/Spill Emergency: (706) 277-1300 Danny Welch (ehs@trcc.com)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS classification in accordance with the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 39.605 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 39.605 %

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Propylene Glycol	57-55-6	>= 1 - < 5

Actual concentration is withheld as a trade secret

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les : Enlever les lentilles de contact.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

yeux	Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Aucun(e) à notre connaissance.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse Dioxyde de carbone (CO2) poudre ABC Brouillard d'eau
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Information supplémentaire	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se produire.
Précautions pour la protection de l'environnement	: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Conditions de stockage sûres	: Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	: Pas de matières à signaler spécialement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Propylene Glycol	57-55-6	TWA	10 mg/m3	US WEEL

Mesures d'ordre technique : Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée). Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Matériel : Gants imperméables

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Couleur	: gris
Odeur	: type acrylique
pH	: 8.6 - 9.0
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



FLOORING SYSTEMS

Version 1.0	Date de révision: 04/08/2025	Numéro de la FDS: F000006077	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,138 - 1,174 kg/m ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Non applicable
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
	: Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Propylene Glycol:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Souris): 24,900 mg/kg BPL: non
-------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

DL50 (Souris): 24,900 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 44.9 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: Aérosol
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20,800 mg/kg
DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
BPL: non

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propylene Glycol:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 - 72 h
Evaluation : non irritant
Méthode : in vivo

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propylene Glycol:

Espèce : Humain
Evaluation : irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propylene Glycol:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 2,200 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
BPL : Donnée non disponible

Espèce : Rat
NOAEL : 13,200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 140 jr
Méthode : Oral(e)
BPL : non

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Propylene Glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 62,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 54,900 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Contrôle analytique: Contrôle analytique : non

Méthode: Essai en statique

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Pas d'information disponible.

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 43,500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en statique
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) :

Dose sans effet toxique observé (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 11,530 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :

Dose sans effet toxique observé (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 29,000 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en semi-statique
BPL: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Composants:

Propylene Glycol:

Biodégradabilité :

Concentration: 50.3 mg/l
Biodégradation: 90.6 %
Durée d'exposition: 64 jr
BPL: oui

Concentration: 84 mg/l
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Concentration: 50.3 mg/l
Biodégradation: 95.8 %
Durée d'exposition: 64 jr
BPL: oui

Biodégradation: 96 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

BPL: non

Concentration: 84 mg/l
Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Concentration: 2,400 mg/l
Biodégradation: 58.3 %
Durée d'exposition: 5 jr
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 100 mg/l
Biodégradation: 98.3 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Concentration: 2,400 mg/l
Biodégradation: 95.2 %
Durée d'exposition: 5 jr
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 100 mg/l
Biodégradation: 81.7 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Concentration: 2,400 mg/l
Biodégradation: 99.7 %
Durée d'exposition: 5 jr
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 84 mg/l
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Biodégradation: 98 %
BPL: non

Concentration: 100 mg/l
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Propylene Glycol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0.09

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0.92

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: 40 CFR Protection of Environment; Part 82 Protection of Stratospheric Ozone - CAA Section 602 Class I Substances
Remarques: Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



FLOORING SYSTEMS

Version 1.0 Date de révision: 04/08/2025 Numéro de la FDS: F000006077 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 302 Extremely Hazardous Substances Threshold Planning Quantity

This material does not contain any components with a section 302 EHS TPQ.

SARA 311/312 Dangers : Pas de danger selon SARA

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

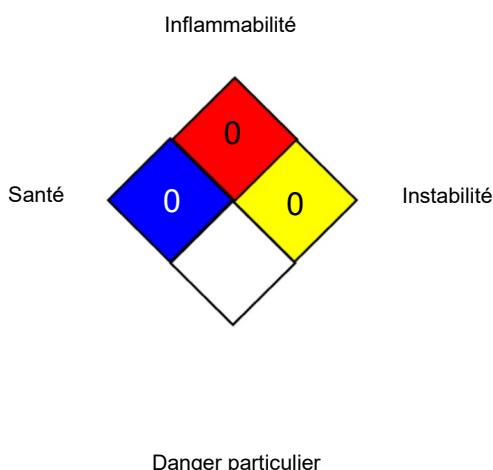
Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

NFPA 704:



HMIS® IV:

SANTE	<	0
INFLAMMABILITE		0
DANGER PHYSIQUE		0

HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards

Texte complet pour autres abréviations

US WEEL : USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
US WEEL / TWA : 8-hr TWA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORBO C 930



Version 1.0	Date de révision: 04/08/2025	Numéro de la FDS: F000006077	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 04/08/2025
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SATD - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision : 04/08/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

US / FR